

ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE  
L'ENTENTE COLLECTIVE

INTERVENUE  
ENTRE

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

ET

LA SECTION DES ASSOCIATIONS DES RESSOURCES À L'ENFANCE DU QUÉBEC  
(ADREQ-CSD) À TITRE DE GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE RESSOURCES  
DESTINÉES AUX ENFANTS POUR LE COMPTE DES ASSOCIATIONS EN FAISANT  
PARTIE

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**Considérant** la signature d'une entente collective (ci-après, l'Entente) intervenue entre les Parties le 17 décembre 2021;

**Considérant** que certaines dispositions de l'Entente sont assujetties aux résultats des négociations ayant conduit à la conclusion d'une convention collective nationale le 7 novembre 2021 entre le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux et la Fédération de la santé et des services sociaux – CSN (ci-après, la Remorque concédée);

**Considérant** qu'une erreur de calcul se trouve à l'Entente intervenue et qu'il convient alors d'apporter à l'Entente les modifications requises afin de donner plein effet à la Remorque concédée.

**PAR CONSÉQUENT :**

**La disposition de l'Entente collective entrée en vigueur le 17 décembre 2021 et liant,**  
d'une part,

**LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

et d'autre part,

**LA SECTION DES ASSOCIATIONS DES RESSOURCES À L'ENFANCE DU QUÉBEC (ADREQ-CSD) À TITRE DE GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE RESSOURCES DESTINÉES AUX ENFANTS POUR LE COMPTE DES ASSOCIATIONS EN FAISANT PARTIE**

**est modifiée de la façon suivante :**

1. Les tableaux de la clause 3-8.13 sont remplacés par les suivants :

<b>Taux mensuel par ressource pour l'ensemble des places réservées</b>	
<b>Du 2020-04-01 au 2021-03-31</b>	<b>Du 2021-04-01 au 2021-12-16</b>
<b>262,19 \$</b>	<b>267,47 \$</b>
<b>Taux quotidien par ressource pour l'ensemble des places réservées</b>	
<b>Du 2021-12-17 au 2022-03-31</b>	<b>Du 2022-04-01 au 2023-03-31</b>
<b>12,00 \$</b>	<b>12,39 \$</b>

La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature.

En foi de quoi les Parties ont signé, ce 9e jour du mois de décembre 2022.

**LA SECTION DES ASSOCIATIONS  
DES RESSOURCES À L'ENFANCE  
DU QUÉBEC (ADREQ-CSD)**



Diane Thomas,  
Présidente de la Section

**LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX**



Christian Dubé